

Bulletin
des comités de soutien
au Parti socialiste
polonais du travail
(PSPP)

Numéro 1 - mai 1982

Prix : 6 francs

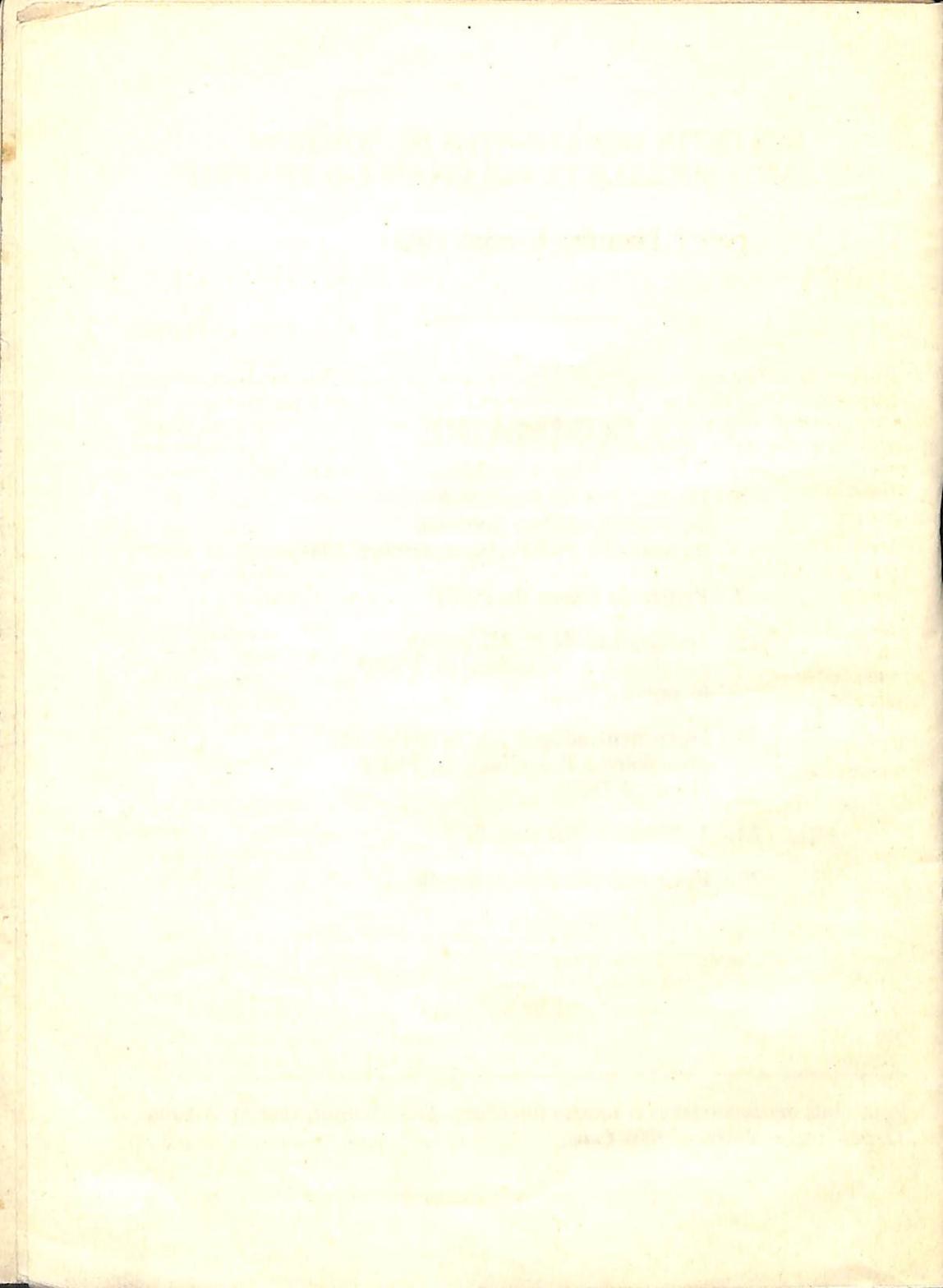
BULLETIN DES COMITES DE SOUTIEN AU PARTI SOCIALISTE POLONAIS DU TRAVAIL

Numéro 1 - mai 1982

SOMMAIRE

- 5.- Déclaration de fondation
du Parti socialiste polonais
du travail - PSPP (16 septembre 1981)**
- 7.- Projet de thèses du PSPP**
- 15.- Déclaration de la délégation
provisoire à l'extérieur du PSPP
(6 janvier 1982)**
- 19.- Document adopté par la délégation
provisoire à l'extérieur du PSPP
(15 avril 1982)**
- 23.- J. Marin : Qui sont-ils ?**
- 29.- Pour une réunion nationale**

Pour toute correspondance et soutien financier : Alex Metayer, chez M. Aigoïn,
72, rue Rochechouart - 75009 Paris.



DECLARATION DE FONDATION DU PARTI SOCIALISTE POLONAIS DU TRAVAIL

Le 16 septembre 1981 à Szczecin

Face à la catastrophe politique et économique qui existe en République populaire de Pologne — à un moment où les forces patriotiques de l'opposition renforcent et développent dans notre pays leur résistance contre le régime du POUP, avec pour conséquence de redoubler la répression contre les militants de ces organisations, les signataires de la présente déclaration décident de fonder un parti des travailleurs, appelé Parti socialiste polonais du travail.

Nous aurons avant tout pour but de regrouper dans les rangs de notre parti les travailleurs, et d'œuvrer pour que tous les principes de la vie et du système portent les caractères du véritable socialisme.

Nous combattons pour faire vivre et construire notre parti, car nous sommes convaincus que le Parti ouvrier unifié polonais qui gouverne actuellement notre pays ne remplit pas son rôle ; en effet, issu de l'idéologie stalinienne pour diriger le peuple, il ne reconnaît pas le pluralisme des partis, ni la tolérance politique, et gouverne uniquement en s'appuyant sur la force, ce qui n'a évidemment absolument rien à voir avec les idéaux du socialisme.

La classe ouvrière polonaise est donc convaincue, depuis de nombreuses années, que le Parti ouvrier unifié polonais, fondé en 1948, ne représente aucunement ses intérêts, mais bien au contraire a, par son autocratie, éliminé toute conception même d'élections démocratiques, de politique économique, voire de politique étrangère.

Août 1980 a mis à nu plus d'un quart de siècle de corruption, d'arbitraire, d'abus, de gaspillage de la propriété sociale, qui a finalement conduit notre pays à la catastrophe économique et politique actuelle.

Le combat solidaire de la classe ouvrière pour une représentation authentique des travailleurs, les syndicats autonomes et indépendants *NSZZ Solidarność*, qui regroupent dans leurs rangs plus de neuf millions et demi de travailleurs.

Le mouvement ouvrier a ainsi frayé la voie aux autres couches de la société qui ont, à leur tour, fondé leurs organisations syndicales libres.

Aujourd'hui, il est incontestable que les larges masses du peuple polonais aspirent à la liberté, à la démocratie et à la souveraineté nationale. C'est pourquoi le pas suivant doit être d'établir un pouvoir politique capable de satisfaire la majorité du peuple polonais. Le Parti socialiste polonais du travail possède un tel programme. Le PSPP reconnaît le principe du pluralisme politique, il est pour un large mouvement de toute une variété d'organisations sociales et politiques. Il regroupera également dans ses rangs des travailleurs aux options religieuses différentes.

Au moment où nous franchissons ce pas si important pour nombre de militants courageux et honnêtes, nous lançons un appel à la solidarité active, matérielle et politique pour notre parti.

Nous fondons notre parti en nous appuyant sur la Constitution de la République populaire de Pologne, et nous considérons par là même notre activité comme pleinement légale.

Le Comité de fondation du Parti socialiste polonais du travail décide d'avertir les autorités de République populaire de Pologne compétentes et d'envoyer donc copie de la présente déclaration :

- au Maréchal de la Diète de la République populaire de Pologne,
- au président du Conseil d'Etat.

Pour le Comité de fondation du Parti socialiste polonais du travail :

Edmund Baluka
ul nowy Swiat 15
Szczecin Skolwin

Tadeusz Lichota
ul Santocka 12/32
Szczecin 71 113

Witold Romanowski
ul Santocka 16a/23
Szczecin 71 113

PROJET DE THESES DU PARTI SOCIALISTE POLONAIS DU TRAVAIL

Le 2 mars 1980 a été fondé à Paris le Comité provisoire du Parti socialiste polonais du travail regroupant des citoyens polonais de l'émigration ainsi que des compatriotes venus dans ce but à Paris. L'organisateur en était le bulletin d'information *Szerszen (Le Frelon)*. Les délégués à la conférence de fondation du Comité provisoire du PSPP, au vu de la situation politique et économique en Pologne, et après avoir considéré les 37 années de gouvernement sous la direction du POUP, ont voté une résolution sur la nécessité de construire un parti politique appelé provisoirement Parti socialiste polonais du travail, et ont élu le comité provisoire.

Ils ont adopté également une déclaration à la société polonaise que le comité provisoire avait pour tâche de faire parvenir aux autres partis socialistes dans les pays capitalistes, ainsi qu'informer les syndicats et enfin la presse polonaise et occidentale. Le contenu de cette déclaration était le suivant :

« Les délégués à la conférence de fondation ont voté une résolution sur le programme d'action du PSPP décidant d'adopter provisoirement la plateforme en treize points du bulletin d'information *Szerszen (Le Frelon)* (1) et mandatant le comité provisoire pour l'élargir et la diffuser dans le pays. Un comité du PSPP devait être élu dans le pays en s'appuyant sur les groupes déjà existants, tandis que la tâche principale des membres du PSPP dans l'émigration devait être de diffuser le programme idéologique du parti tout en restant en contact étroit avec le pays, et en organisant une aide matérielle pour le parti en construction. Le programme de *Szerszen (Le Frelon)*, première plate-forme d'action du PSPP, se présentait de la façon suivante :

“ Il apparaît donc maintenant nécessaire d'éclaircir un peu plus les treize points en question avant de présenter un programme idéologique concret du PSPP plus tard.

Premier point : La liberté du pays.

En guise de préambule, il faut tout de même signaler que l'expression de “liberté” — qu'elle s'applique à une nation ou à un individu — est absolument indiscutable et qu'il n'existe aucun argument qui puisse remettre en cause ce droit fondamental de l'humanité.

Le problème qui se pose en fait, c'est qu'au cours de discussions, les opinions qu'expriment diverses personnes s'intéressant à la politique lorsqu'il s'agit de

(1) Cette plate-forme en 13 points du bulletin *Szerszen (Le Frelon)* est reproduite page 14.

qualifier le statut de notre Etat, posent en fait la question de savoir si la Pologne est en fait un pays libre ?

Par exemple, on revient souvent sur le contenu exact d'expressions comme "souveraineté", "nation libre", "indépendance", "autodétermination". On discute également beaucoup de la question de savoir si la Pologne est sous l'occupation ou la domination soviétique ? Et si par exemple l'absence de souveraineté et d'autodétermination n'est pas une "nouvelle" forme d'occupation, derrière le paravent de la République populaire de Pologne — Etat libre — se cache en fait l'oppression politique et l'exploitation économique ?

Laissant pour l'instant le problème ouvert à la discussion, nous considérons pour notre part que la Pologne n'est pas une nation souveraine, et donc que notre peuple et notre pays ne jouissent pas de leur liberté et ne peuvent librement décider de leur sort.

L'histoire des trente-sept années qui se sont écoulées depuis la fin de la II^e Guerre mondiale a montré que la lutte pour l'émancipation nationale avait été réprimée dans le sang dans les premières années de l'après-guerre, et que même si les mouvements de protestation qui ont suivi en 1956-1968 ou lors du fameux décembre 1970 étaient avant tout directement dirigés contre les équipes au pouvoir et le POUP, il s'en dégagait aussi des mots d'ordre dirigés contre l'URSS et plus concrètement contre l'appareil du PCUS au Kremlin.

Août 1980 a été le couronnement de la totalité de ce combat, bien qu'il ne faille avoir aucune illusion qu'il pourrait être l'accord final avant d'atteindre complètement la liberté nationale et sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, dans cette crise politique et économique totale, nous pouvons comprendre combien étaient justes les mots d'ordre de la jeunesse et des étudiants polonais en mars 1968 qui prédisaient "qu'il n'y aurait pas de pain tant qu'il n'y aurait pas de liberté".

Aujourd'hui, chaque jour qui passe depuis août dernier, montre de plus en plus clairement l'absence de souveraineté de notre pays à l'égard de l'URSS.

A chaque fois qu'un mouvement de protestation collectif de notre peuple venait rappeler quels étaient ses droits légitimes, les représentants du pouvoir lui faisaient savoir que la *raison d'Etat* ne lui laissait pas le droit de décider de son propre sort. Cette expression politique de "raison d'Etat", ce n'est évidemment rien d'autre que les canons des tanks et les pointes des baïonnettes de l'armée d'URSS. L'exemple de Budapest et de Prague est là pour freiner notre aspiration à la liberté et à l'indépendance politique, économique et nationale. Le Parti socialiste polonais du travail a pour position que le peuple polonais a le droit de construire un système social qui corresponde à ses intérêts vitaux. Nous sommes profondément convaincus que la société polonaise n'a absolument aucune intention de revenir au capitalisme.

Le pouvoir, qui martèle sans cesse le peuple avec tout un ramassis d'absurdités sur les prétendues forces antisocialistes, s'en sert en fait comme un épouvantail politique qui ne vise qu'à lui assurer les privilèges illimités qu'il tire du monopole de son pouvoir sur le peuple.

Nous pensons que l'étatisation des moyens de production dont les différentes équipes de l'oligarchie du POUP ont pris le contrôle, ce n'est pas le socialisme. On peut actuellement définir ce système comme un capitalisme d'Etat où un groupe privilégié de "managers" ou de "décideurs" du parti, comme on les appelle aujourd'hui populairement, amasse d'énormes profits, et dont l'incompétence à organiser l'économie, et les erreurs, ont conduit notre pays à la faillite complète et à la famine.

Nous sommes pleinement convaincus que la discussion entre les membres du PSPP et toutes les larges couches de notre société qui s'intéressent à ce problème confirmera la thèse de notre programme selon laquelle seul un peuple libre est capable de mener à bien les audacieuses réformes économiques et politiques indispensables dans la période si difficile où se trouve notre peuple. Aucun accord ou convention internationale contraire aux intérêts du peuple polonais ne peut priver les Polonais du droit à l'autodétermination et à la souveraineté de la nation polonaise.

Dans le **deuxième point** des thèses de son programme, le PSPP se fixe pour but de détruire le monopole du pouvoir qu'exerce le POUP, tel qu'il est défini par l'article 3 alinéa 1 de la Constitution de la République populaire de Pologne qui dit que "la force politique dirigeante de la société dans la construction du socialisme est le Parti ouvrier unifié polonais". Le Parti socialiste polonais du travail a pour principe le large *pluralisme* politique qui reconnaît le *pluralisme des partis*. Aucun parti politique quel qu'il soit n'a le droit d'inscrire dans la Constitution qu'il est la seule force politique dirigeante du peuple. Et le texte cité plus haut de l'article 3 de la Constitution est un acte de violence tout à fait arbitraire, contraire aux principes fondamentaux du système socialiste. Seuls des partis fascistes, de dictature, ou des juntes militaires peuvent faire référence à une notion de droit aussi particulière.

Notre position est que le POUP ne représente pas la classe ouvrière. D'ailleurs, il n'y a dans ce parti qu'un infime pourcentage d'ouvriers. Nous affirmons également que le POUP est soumis aux décisions du PCUS. Au cours des 37 dernières années, toutes les décisions, tous les actes d'importance aussi bien dans le domaine de la politique étrangère que celui de la politique intérieure ou de l'économie ont été et sont des diktats du PCUS.

Dans nos publications nous reviendrons en détail sur des exemples de la dépendance du POUP vis-à-vis du Parti communiste de l'Union soviétique et sur leurs conséquences.

Il est certain que pour interpréter dans toute sa signification le **point trois** de notre programme concernant l'évacuation des armées du Kremlin du territoire de la Pologne, il faudrait un très large commentaire. Nous nous limiterons ici à énoncer un principe essentiel. Le stationnement de forces étrangères sur le territoire d'un autre Etat est une atteinte directe à sa souveraineté.

Le **point quatre** des thèses de notre programme concerne la dissolution des forces répressives du ministère de l'Intérieur dont les méthodes d'action peuvent être comparées à la police politique hitlérienne des SS ou stalinienne du NKVD. Nous voulons dire par là que si l'ampleur des crimes et des préjudices commis par les deux organes que nous venons de citer est incomparablement plus grande que

ceux de la "bezpieka" polonaise, leurs méthodes comme leurs buts coïncident tout à fait.

En 1976 on a supprimé le sigle haï par le peuple de Bureau de la sécurité pour le remplacer par le Service de la sécurité, laissant les mêmes cadres dirigeants et les mêmes méthodes. Tous les Polonais savent parfaitement que le Service de la sécurité du ministère de l'Intérieur est au-dessus du gouvernement, du parquet ou des tribunaux et aussi dont l'ingérence se fait sentir dans l'enseignement. Toutes les entreprises en République populaire de Pologne possèdent ce qu'on appelle des "tuteurs" du ministère de l'Intérieur et des mouchards. Il n'est pas nécessaire d'expliquer quelles conséquences cela entraîne.

Le Service de sécurité a pour but principal de bâillonner la société et de terroriser les militants les plus courageux — y compris plus d'une fois par la liquidation physique —. Nous reconnaissons la nécessité qu'existe la Milice civique, nous comprenons qu'il est indispensable qu'existe un service de contre-espionnage, mais la machine du Service de sécurité qui s'est développée sur une aussi grande échelle ne peut avoir pour nous socialistes le droit d'exister dans notre Etat. Dans les publications futures du PSPP, nous rendrons publics les documents auxquels nous aurons accès et qui montreront comment a agi par le passé et continue d'agir actuellement cette organisation.

Les **points cinq et six** sont réalisés. Cependant, il faudrait que le droit de grève soit garanti constitutionnellement. Nous considérons d'autre part que les syndicats doivent être un mouvement social indépendant et s'opposer à tout parti et tout gouvernement.

Le **point sept** de notre programme concerne la liberté individuelle du citoyen de la République populaire de Pologne, la liberté de réunion et d'organisation. Bien que de ce point de vue l'article 84 de la Constitution et l'article 87 garantissent ces droits aux citoyens, il conviendrait cependant de définir par décrets de loi qui s'appuient sur la Constitution le contenu exact de certaines formulations et paragraphes.

En fondant le PSPP, nous nous appuyons sur l'article 84 de la Constitution qui garantit :

« a) afin de développer l'activité politique, sociale, économique et culturelle du peuple travailleur des villes et des campagnes, la République populaire de Pologne garantit aux citoyens le droit d'organisation.

b) les organisations politiques, les syndicats, les associations regroupant les paysans, travailleurs, les associations coopératives, les organisations de jeunesse, de femmes, de sport, de défense, les sociétés culturelles, techniques et scientifiques ainsi que les organisations sociales du peuple travailleur regroupent les citoyens pour qu'ils participent activement à la vie politique, sociale, économique et culturelle.

c) la fondation comme la participation à des associations dont le but ou l'action remettent en cause le système politique et social ou l'ordre légal de la République populaire de Pologne sont interdites. »

Conformément au contenu de la déclaration qu'il a prise le jour de la fondation de son comité provisoire, le Parti socialiste polonais du travail considère qu'il

n'entre pas en collision avec le paragraphe 3 de l'article 84 de la Constitution de la République populaire de Pologne et du peuple polonais.

Tout en nous appuyant sur l'article 87 de la Constitution de la République populaire de Pologne, qui concerne l'inviolabilité de la personne, nous considérons qu'il convient de vérifier ou de retirer la loi sur ce qu'on appelle la détention provisoire de 48 heures. En effet, la façon dont les militants de l'opposition jusqu'au mois d'août 1980 étaient arrêtés pour 48 heures plusieurs fois consécutives est contraire à la garantie de l'inviolabilité de la personne.

Il convient également d'étudier les paragraphes deux et trois du même article de la Constitution concernant le secret de la correspondance, les perquisitions et les confiscations.

La liberté de la radio, de la presse et de la TV, l'abolition de la censure en ce qui concerne toutes les publications dont parle notre **point huit** n'exigent aucun commentaire, car la bataille sur tous ces problèmes se déroule justement en ce moment dans notre pays. On ne peut ajouter qu'une chose, c'est que le PSPP ne combattra pas pour la limitation de la censure mais pour l'éliminer complètement de la vie de notre pays, à l'exclusion bien évidemment des secrets militaires et des secrets d'Etat. Il faudra délimiter par décret de loi le domaine exact des secrets d'Etat.

Le **point neuf** de notre programme sur la fondation de conseils ouvriers reflète les conseils de l'autonomie des travailleurs qui sont en train de se former et qui sont pour l'instant organisés dans le réseau des entreprises dirigeantes. Nous étudierons également ce problème à l'avenir sur la base de consultations et de discussions organisées dans les cellules du PSPP.

Le **point dix** du programme du bulletin *Szerszen (Le Frelon)*, qui a été créé il y a plus de cinq ans, revendiquait un changement du système électoral. Aujourd'hui, nous comprenons que c'est insuffisant. Le Comité provisoire du PSPP a rendu public le 1^{er} mars 1981 un appel colporté dans le pays pour créer une Constituante nationale. Nous reproduisons cet appel intégralement bien qu'aujourd'hui le problème de l'enregistrement des syndicats indépendants *Solidarité rurale* soit résolu.

« Charte des droits du peuple polonais.

Le peuple polonais, qui lutte depuis plus d'un siècle pour la liberté de son pays, a donné plus d'une fois des exemples héroïques de ce combat. L'histoire la plus récente de la Pologne a été marquée par les élans courageux de 1956, décembre 1970 et juin 1976. Août 1980 s'est inscrit dans les pages de notre histoire comme la continuité de ce combat pour la liberté et la démocratie. Le couronnement en a été la fondation des syndicats indépendants autonomes Solidarność qui regroupent aujourd'hui près de dix millions d'adhérents. L'enregistrement de l'Union indépendante des étudiants a resserré entre eux les liens des différents groupes de la société polonaise qui combat pour la liberté du pays et le socialisme. La bataille et la lutte pour les syndicats indépendants des agriculteurs Solidarité rurale, c'est la clé pour la victoire à cette étape. Le but est clair.

Le but de toutes les couches sociales du peuple polonais est avant tout de défen-

dre leurs droits légitimes, libérer la Pologne de sa dépendance envers les autres Etats, décider de leur propre sort en nation libre.

Toutes les tentatives du pouvoir qui visent à empêcher la société de combattre pour son autodétermination à l'aide de slogans "de défense du socialisme" ne sont que pure hypocrisie, car c'est en effet par ce combat que le peuple polonais lutte pour le vrai socialisme. Et c'est cette "politique" des responsables du parti et de l'Etat que rejette aujourd'hui la grande majorité du peuple, car le peuple sait, lui, à qui sert la politique de "calme et de rentabilité du travail" lancée aujourd'hui. Ce qui est le plus frappant, c'est que le régime du POUP cherche à défendre sa position en utilisant la menace d'une intervention étrangère. Il n'y a pas besoin de préciser qui aurait à intervenir. La classe ouvrière polonaise, les travailleurs intellectuels, les travailleurs des campagnes, les étudiants, en s'organisant dans des organisations et des syndicats indépendants, n'ont qu'un seul but fondamentalement : abolir tous les privilèges de l'élite dirigeante, sanctionner le droit de grève, abolir la censure et finalement redonner le pouvoir entre les mains des travailleurs, ce qui est la caractéristique essentielle du socialisme.

C'est pourquoi nous disons : le monopole du pouvoir du POUP n'a qu'un but : défendre ses propres intérêts privés, ses propres privilèges qu'il a usurpés et qui sont étrangers à l'ensemble de la société. Nous considérons le droit imprescriptible du peuple polonais à recouvrer le droit de décider de son sort dans une nation souveraine.

Nous affirmons :

- a) le peuple polonais n'est pas souverain.*
- b) dans notre pays n'existe pas le droit d'exprimer ses convictions mais existe par contre aujourd'hui encore la censure.*
- c) il n'y a pas d'égalité de droits entre tous les citoyens. Par contre existe le droit d'emprisonner les citoyens qui expriment d'autres opinions que celles du POUP. Par souveraineté nationale, nous comprenons que c'est la nation entière qui décide de son pays, tous les citoyens sont égaux en droit quelle que soit leur appartenance organisationnelle, ils ont le droit d'exprimer leurs opinions et de s'organiser dans des organisations et syndicats dans leur milieu social, indépendamment du gouvernement et du parti actuellement au pouvoir.*

C'est pourquoi le Comité provisoire du Parti socialiste polonais du travail propose de réunir dans le pays une Assemblée nationale constituante qui aurait pour tâche d'organiser des élections selon un système électoral dit "à cinq adjectifs", c'est-à-dire dans des élections aux suffrage universel, secret, égal, direct et proportionnel. Le régime du POUP a rejeté de la Constitution l'adjectif de proportionnel, ce qui assure entre autres le monopole du pouvoir. Nous connaissons tous la disposition actuelle de la diète. Son abolition par l'Assemblée nationale constituante est le premier pas vers la démocratie. Seules des élections telles que nous les avons définies plus haut permettront au peuple polonais d'élire ses propres représentants à l'échelon suprême du pouvoir d'Etat ; cela en même temps mettra fin au monopole du pouvoir de l'oligarchie du POUP sur le peuple. L'Assemblée nationale constituante, dans la première période, disposerait de tout le pouvoir d'Etat dans le domaine des affaires intérieures comme celui de l'économie ou de la politique étrangère, sur la base de la légalité socialiste et la souveraineté nationale. La tâche la plus importante de l'Assemblée nationale

constituante serait d'élaborer une nouvelle Constitution par un groupe de travail comprenant les représentants de tous les groupes sociaux à la proportionnelle, pour les représentants des partis et des sans-parti.

L'Assemblée nationale constituante prendrait le contrôle de tous les organes de l'Etat et notamment de l'appareil de l'administration d'Etat, de la milice et du Service de la sécurité. Seule l'élaboration d'une nouvelle Constitution garantirait au peuple polonais l'élimination de toutes les couches privilégiées et la garantie qu'il recouvrerait ses droits légitimes à diriger son propre pays.

Nous lançons toutes ces propositions pour qu'elles soient discutées, car nous comprenons ce qu'est actuellement la diète qui ne représente pas le peuple, mais accepte les directives du POUP. Seule une Assemblée nationale constituante élue au suffrage universel, au scrutin secret, direct, égal et proportionnel, pourra redonner le pouvoir au peuple, ce qui est la seule garantie de la souveraineté nationale et la garantie de la construction du socialisme.

La création d'une « Constituante nationale » est un pas essentiel et décisif qui fera de la Pologne un pays véritablement socialiste et mettra fin aux "déviation", et qui donnera le pouvoir au peuple travailleur des villes et des campagnes.

1^{er} mars 1981 - Comité provisoire du PSPP. »

Nous comprenons parfaitement qu'un appel ou un premier programme pour changer le système électoral, ce n'est même pas le premier pas qui permettra de réaliser la réunion d'une Assemblée nationale constituante. Cependant, ce pas nous permettra de lancer la discussion dans les différentes couches sociales de la population sur la suite des nouvelles élections sur la base du scrutin secret, direct, égal et proportionnel qui permettra de fonder le gouvernement provisoire de l'unité nationale. C'est l'ensemble de la société qui décidera quand vont prendre fin les "déviation" dont est responsable le POUP.

Nous avons encore en mémoire les événements tragiques de 1956 et 1970, c'est pourquoi nous combattons pour que le **point onze** de notre programme soit réalisé. Nous sommes persuadés que ce point peut être réalisé par la nouvelle Assemblée élue et son gouvernement de l'unité nationale, et avant tout par la volonté de tout le peuple.

La science et l'enseignement en Pologne ont subi des pertes tout aussi importantes que notre économie, et pour rattraper le temps perdu en la matière, il faudra certainement beaucoup plus de temps que pour reconstruire notre économie. C'est pourquoi l'autonomie des universités et des grandes écoles est de ce point de vue fondamentale, pour les transformations sociales, politiques et économiques à réaliser dans notre pays. En même temps qu'il faudra introduire de profonds changements dans les programmes des études supérieures, il faudra également le répercuter sur tous ceux de l'enseignement primaire et secondaire. Les cellules du PSPP qui existeront en milieu universitaire et scolaire se chargeront d'étudier le problème de l'enseignement en Pologne.

Le **point treize** de *Szerszen (Le Frelon)* ne veut absolument pas clore la plateforme du Parti socialiste polonais du travail. Ce ne sont là que les toutes premières thèses de ce que sera notre programme. D'ailleurs les énormes "anomalies"

qui ont pour origine les 37 années de gouvernement du POUP dans notre pays ne peuvent être (*mot illisible dans le texte*) que sur la base d'une large discussion menée parmi toutes les couches sociales sur comment sortir du cercle infernal, de ce labyrinthe d'absurdités, pour que l'hypocrisie des slogans et l'inconséquence fasse place à une action conséquente pour la renaissance de notre Etat.

Il n'y a qu'un peuple libre qui soit capable de décider de son sort aujourd'hui et demain. C'est pourquoi le point treize de notre programme veut montrer quelle est la raison principale de notre tragédie nationale et de celle de notre pays : il faut annuler les traités conclus entre l'URSS et la Pologne et qui sont nuisibles à celle-ci, dont Yalta-Téhéran et Potsdam.

Le problème évoqué au point treize sera élaboré et discuté en détail uniquement au premier congrès des délégués du Parti socialiste polonais du travail. » »

LES TREIZE POINTS DE LA PLATE-FORME DE SZERSZEN

- 1.- La liberté du pays
- 2.- La destruction du monopole du POUP qui ne représente pas les intérêts de la classe ouvrière, mais est subordonné au PC d'Union soviétique
- 3.- L'évacuation de l'armée du Kremlin du territoire polonais
- 4.- La dissolution des forces répressives MSW qui ont pour modèle les formations hitlériennes de SS et stalinienne du KGB
- 5.- Les syndicats, non soumis à aucun parti, ni aux autorités gouvernementales et administratives
- 6.- Le droit à la grève (garanti par la Constitution)
- 7.- La garantie de la liberté personnelle, la liberté de réunion, de rassemblement (garanti par la Constitution)
- 8.- La liberté de la presse, de la radio, de la télévision, la suppression de la censure (cela concerne aussi toutes les publications des écrivains et des gens de lettres)
- 9.- La constitution de conseils ouvriers dans toutes les entreprises, qui auront la voix décisive dans les affaires sociales et économiques de celles-ci
- 10.- Le changement dans la procédure des élections au Parlement. Le Parlement d'aujourd'hui est une parodie car les députés acclament seulement les décisions du comité central du POUP
- 11.- La garantie par la Constitution que l'armée polonaise et les formations armées de la milice (MO) n'interviennent pas contre les manifestants et les ouvriers en grève
- 12.- L'autonomie des universités et des écoles supérieures (garantie par la Constitution)
- 13.- L'annulation des accords avec l'URSS, qui sont néfastes pour la Pologne.

REVUE DE J. TARTAGLIA 55

DECLARATION DE LA DELEGATION PROVISOIRE A L'EXTERIEUR DU PARTI SOCIALISTE POLONAIS DU TRAVAIL

(6 janvier 1982)

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, s'est produite une attaque brutale et sans merci contre notre syndicat *NSZZ Solidarność*, c'est-à-dire contre toute la classe ouvrière et tout notre peuple. Avec la proclamation de l'état de guerre, ce sont toutes les libertés syndicales et civiques, tous les droits démocratiques conquis par l'ensemble de notre société depuis août 1980 qui sont foulés aux pieds. Notre syndicat est quotidiennement traîné dans la boue, mis au pilori par les mass médias militarisées du général Jaruzelski. Nos dirigeants et nos militants y sont présentés comme une vulgaire bande d'« *alcooliques terroristes au service d'un complot international* ». C'est tout notre peuple qui est ainsi outragé.

La tragédie de la situation matérielle de toute la population, surtout des villes, soumise aux brutalités et contrôles permanents des sbires de la ZOMO (corps armés de la milice) ou de leurs homologues du SB (services de sécurité, police politique) en civil ; obligée dans des queues interminables d'être en quête permanente de produits alimentaires ou de première nécessité ; sans nouvelles des proches ou des amis internés ou disparus, n'est comparable qu'aux heures les plus noires de l'occupation hitlérienne et de la plus sinistre terreur stalinienne.

A l'heure actuelle, tout le large mouvement social des organisations indépendantes est mis hors la loi. Avec *Solidarność*, *Solidarité rurale*, les syndicats autonomes, les syndicats paysans sont suspendus, le *NZS*, syndicat indépendant étudiant, dissous, les partis indépendants comme la Confédération de la Pologne indépendante (KPN), le Parti polonais démocratique (PPD), le Parti socialiste polonais du travail (PSPP), le Parti polonais du travail (PPP)... sont interdits. Tous les militants et cadres de ces syndicats et organisations sont internés, disparus ou contraints à la clandestinité.

Une nouvelle fois, onze ans plus tard, le sang ouvrier a coulé sur le pavé. Pour défendre leur monopole de pouvoir, pour défendre leurs privilèges, pour défendre les intérêts de leurs maîtres du Kremlin, ils ont fait tirer sur le peuple travailleur, contre les élections libres, contre la justice et la démocratie, contre la liberté du pays !

Nous ne savons encore ni combien, ni comment, mais nous savons qu'une nouvelle fois ils ont assassiné des fils du peuple. Mais en dépit des menaces et de

l'intimidation, du sang déjà versé, des arrestations massives et des mauvais traitements, des matraquages et des « promenades de santé » — on fait passer les prisonniers entre une haie de miliciens qui les frappent à coups de matraque —, malgré le froid et la famine, les privations et les difficultés d'approvisionnement, malgré les interdictions de déplacement, les contrôles, les communications interrompues, dans tout le pays, les ouvriers, les paysans, les femmes, les intellectuels et toute la jeunesse, c'est tout le peuple qui s'organise et résiste.

Les déclarations d'apaisement pour l'étranger comme les communiqués menaçants pour l'intérieur, ne trompent personne. La résistance de notre peuple dans l'union de toutes ses couches sociales est générale ; elle est un fait.

En de telles circonstances, les adhérents et militants du Parti socialiste polonais du travail (PSPP) — proclamé à Szczecin le 14 septembre 1981 — se trouvant provisoirement ou non à l'étranger estiment de leur devoir impérieux de continuer, où qu'ils se trouvent actuellement, le combat pour les idéaux et principes de justice, de démocratie et de souveraineté nationale tels qu'ils sont définis par le projet de thèses, la déclaration de fondation du Parti socialiste polonais du travail (PSPP) et sa plate-forme en treize points (voir notre encart).

Ils décident donc dans ce but de fonder la délégation provisoire à l'extérieur du Parti socialiste polonais du travail (PSPP), qui appelle à la constitution de comités de soutien au PSPP par les militants du pays et de l'émigration, comme tous les militants ouvriers, quelle que soit leur nationalité. Ces comités auront pour première responsabilité d'organiser sous diverses formes la solidarité avec le pays qui combat pour, immédiatement, la levée de l'état de guerre, la libération de tous les prisonniers, mais aussi pour la garantie de l'exercice de tous les droits et libertés civiques et collectifs, notamment du droit d'organisation en syndicats et partis indépendants.

Quotidiennement, la propagande militarisée du général Jaruzelski accuse les militants qu'il frappe, emprisonne et assassine, d'être des « anti-socialistes », des « contre-révolutionnaires au service d'un complot international contre l'alliance et l'amitié avec l'URSS ».

Pour sa part, le Parti socialiste polonais du travail (PSPP) a toujours estimé que le drapeau du socialisme est indissociable de celui de la démocratie et de la justice ; qu'il n'y a pas d'alliance ou d'amitié entre les peuples sans le respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale, de la liberté de chaque peuple à disposer de lui-même. Ces devises sont celles de notre peuple qui a toujours tenu, au cours des siècles de son histoire difficile et tumultueuse, tête haute à toutes les formes de tyrannie et d'oppression.

Les militants de la délégation provisoire à l'extérieur du Parti socialiste polonais du travail (PSPP) saluent le courage, la détermination et les sacrifices dont fait preuve notre peuple qui combat et résiste au nom de ces mêmes devises aujourd'hui.

Ils saluent la mémoire de tous ceux qui sont d'ores et déjà tombés, victimes de la sauvagerie des forces de répression du général Jaruzelski. Nous savons qu'ils ne sont pas morts en vain.

Ils saluent tous les membres de la commission nationale de *Solidarité* internés, tous les dirigeants et militants de *Solidarność*, *Solidarité rurale*, du syndicat étudiant indépendant *NZS*, disparus ou internés.

Ils saluent tous ceux qui, pour leur engagement dans des organisations indépendantes comme le *ROPCIO*, l'ex-*KOR*, la Jeune Pologne, etc., sont aujourd'hui disparus ou internés.

Ils saluent tous les dirigeants et adhérents des partis indépendants proclamés dans notre pays, aux côtés desquels luttait le Parti socialiste polonais du travail (*PSPP*) pour le pluralisme politique et la liberté du pays, comme le *KPN*, le *PPD*, le *PPP* et bien d'autres.

Ils adressent tout particulièrement un salut chaleureux à tous leurs compagnons du Parti socialiste polonais du travail (*PSPP*) aujourd'hui réprimés, condamnés, emprisonnés par la junte.

Nous prenons l'engagement de tout entreprendre pour connaître le sort de tous ces combattants et celui de leurs proches, pour libérer tous ceux qui sont internés ou emprisonnés.

« *La Pologne n'est pas morte, puisque nous vivons !* » (Première phrase de la Marche de *Dabrowski*, hymne national polonais).

La délégation provisoire à l'extérieur du *PSPP*
Paris, le 6 janvier 1982



14-16 décembre 1981, la résistance des mineurs de Katowice à l'état de guerre.

DOCUMENT ADOPTE
PAR LA DELEGATION PROVISOIRE A L'EXTERIEUR
DU PARTI SOCIALISTE POLONAIS DU TRAVAIL

(15 avril 1982)

La délégation provisoire à l'extérieur du Parti socialiste polonais du travail est composée de militants du PSPP qui se trouvent provisoirement ou non à l'extérieur des frontières de notre pays. Elle s'est engagée depuis sa constitution, le 6 janvier dernier, à mener sans relâche le combat pour la défense et la libération des militants internés, emprisonnés, le soutien à leurs familles, comme à tous ceux qui luttent aujourd'hui dans la clandestinité. Elle est au service du combat que mène tout notre peuple uni, dans les conditions difficiles de l'état de guerre, pour ses droits légitimes.



- 1.- *Solidarité* a été constitué comme expression vivante de la revendication du peuple polonais, ouvriers, paysans, intellectuels, étudiants, à la liberté.
- 2.- Le monopole du pouvoir que le POUP se dévolue à lui-même est contraire à la revendication principale du peuple polonais de disposer librement de lui-même.
- 3.- Le monopole du pouvoir que le POUP se dévolue à lui-même repose sur le soutien extérieur des dirigeants de Moscou.
- 4.- Il y a donc contradiction entre le monopole du pouvoir que le POUP se dévolue à lui-même et les aspirations du peuple polonais à la liberté et à l'indépendance nationale. Nous réaffirmons ce principe fondamental : un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre. Le peuple polonais n'a aucune hostilité contre les peuples d'Union soviétique, qui, comme lui-même, sont soumis à un régime arbitraire.

L'amitié entre les peuples ne peut exister qu'entre peuples libres souverains. En revendiquant le droit de disposer de lui-même, le peuple polonais considère, a toujours considéré ce droit comme celui de chaque peuple. Tel est le sens de l'adresse aux peuples des pays de l'Est et d'URSS votée par le 1^{er} Congrès national des délégués de *Solidarité*.

5.- Ce que revendique le peuple travailleur polonais en constituant *Solidarité*, c'est l'application à la Pologne des principes de la démocratie.

Qu'est-ce que la démocratie ? Des syndicats indépendants de l'Etat, de l'administration et des partis, assumant la défense dans la société des intérêts des travailleurs, ouvriers, paysans, intellectuels et étudiants qu'ils représentent.

Le monopole de pouvoir que le POUP s'arroge à lui-même est contraire à la libre discussion et la libre expression des idées, à la liberté de presse, de réunion et d'informations.

Ce monopole du pouvoir du POUP a dans notre pays provoqué une grave crise économique dont les dirigeants du POUP cherchent abusivement à rejeter la responsabilité sur notre syndicat et toutes les organisations sociales indépendantes.

Qu'est-ce que la démocratie ? Le droit pour les ouvriers, les paysans, les intellectuels, les étudiants, de connaître, de décider et de diriger l'économie en fonction des besoins de notre pays et de notre société, et non comme c'est le cas dans l'intérêt d'un groupe mincritaire qui défend ses privilèges et exploite le peuple travailleur.

Qu'est-ce que la démocratie ? Un régime où tous les partis que le peuple polonais estime devoir constituer ont un même droit à exercer librement leur activité.

Qu'est-ce que la démocratie ? Un régime où le pouvoir issu des élections libres, du libre débat entre Polonais, comme le congrès de *Solidarité* l'a revendiqué, exerce la direction de la société, mais sous le contrôle de celle-ci.

Voilà ce que propose le PSPP au peuple polonais.

6.- Depuis le 13 décembre, le pays est plongé dans une situation où le pouvoir a engagé la guerre contre le peuple. L'état de guerre a été décrété par la direction du POUP, qui a usurpé le drapeau national, par une décision dont nous savons tous qu'elle n'a été ni prise, ni préparée dans notre pays.

Il faut :

- faire cesser l'état de guerre,
- la libération immédiate de tous les emprisonnés sans exception,
- le droit au syndicat *Solidarité* d'exercer librement son activité dans l'indépendance conforme à ses statuts,
- le droit pour toutes les organisations, pour tous les partis politiques polonais d'exercer librement leur activité. Le peuple polonais était seul juge d'adhérer à telle ou telle proposition politique présentée par ces partis dans le respect des principes du pluralisme politique.
- des élections libres pour garantir au peuple polonais son droit à la souveraineté.

7.- Nous nous prononçons pour le socialisme, mais pour le socialisme où la justice et la démocratie doivent trouver place, où la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, la liberté de presse doivent être garanties.

Le monopole du pouvoir du POUP est un acte arbitraire et contraire même aux principes du système socialiste.

L'oppression de notre peuple est incompatible avec tous les principes du système socialiste.

Ceux qui s'arrogent le droit de disposer de la vie et du sort de millions d'hommes, par la défense égoïste de leurs intérêts de groupe minoritaire et la défense de leurs privilèges, de plonger tout le pays dans un état de guerre dans ce but, n'ont à notre avis rien à voir avec le socialisme qu'ils prétendent ainsi construire et défendre.

8.- Personne en Pologne n'a voulu la confrontation avec les détenteurs du pouvoir monopolisé par le POUP.

Personne en Pologne n'a cherché la confrontation avec les dirigeants de Moscou.

Et pourtant, la confrontation a eu lieu. La responsabilité en incombe totalement à ceux qui ont décidé de la provoquer. La responsabilité pour toute la crise et la tragédie que vit à présent notre peuple leur incombe entièrement.

Mais le peuple polonais veut la liberté. Fier de sa longue histoire et de sa tradition de lutte pour la liberté, il ne saurait accepter la sujétion et l'oppression, l'arbitraire et l'oppression ne sauront triompher de la justice et de la démocratie.

Aujourd'hui, nous le comprenons tous, il ne saurait y avoir de négociations des deux côtés des barbelés.

Nous le comprenons tous, quel que soit d'autre part notre point de vue sur la question, il ne saurait y avoir d'entente nationale sans la libération immédiate de tous les détenus, sans le droit au syndicat *Solidarność*, au *NZS*, à *Solidarité rurale*, à toutes les organisations sociales indépendantes de fonctionner librement, sans le droit pour tous les partis et organisations politiques de présenter leur programme et propositions, en toute démocratie devant la société, seule juge.

Nous le comprenons tous, il n'y a pas de réforme économique possible sans la levée de l'état de guerre. Des esclaves ne travaillent jamais comme des hommes libres et déterminés, qui savent à qui et pour qui leur travail profite.

Les travailleurs polonais n'accepteront jamais cet esclavage.

Aujourd'hui, travailler, c'est travailler pour les camps, les prisons. Ne pas travailler, c'est œuvrer à la levée de l'état de guerre, la libération des prisonniers, c'est œuvrer pour les conditions d'une réforme économique au service des intérêts de la société et du pays.

Telles sont les réflexions et premières leçons que nous soumettons à la discussion de tous ceux qui œuvrent et veulent œuvrer pour chercher une issue aux problèmes de notre peuple.

Le peuple polonais ne veut pas la confrontation, mais il veut vivre libre dans un pays libre.

Rien ne peut arrêter son combat pour la liberté.

VIVE LA POLOGNE LIBRE ET INDEPENDANTE !

9.- Nous ne pouvons terminer ce premier document de réflexion élaboré après 4 mois d'état de guerre dans notre pays, sans revenir sur le rôle décisif que

représente, dans la difficile épreuve que nous traversons, le soutien et la solidarité des peuples, de tous les combattants de la démocratie, de tous les militants de la classe ouvrière, de ses syndicats, de ses partis, quelles que soient leurs opinions, leur appartenance politique.

Pour notre part, c'est pour ce soutien que nous lutterons sans relâche.

En première page du *Frelon*, est écrit : « *La lutte pour le pouvoir de la classe ouvrière ne peut être menée que par la classe ouvrière elle-même.* »

**VIVE L'ENTENTE ENTRE LES PEUPLES !
VIVE LA SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS !**

QUI SONT-ILS ?

Depuis plus de quatre mois, selon une procédure immédiate d'exception, des tribunaux militaires condamnent par centaines « *les personnes qui ont enfreint l'article 46 du décret d'état de guerre* ». Cette procédure concerne « *les plus graves délits commis par des femmes et des hommes dans les conditions de l'état de guerre* », c'est-à-dire ceux qui « *remettent en cause les intérêts de la République populaire de Pologne* ». Au premier chef, elle concerne ceux qui se sont rendus coupables d'avoir « *organisé ou dirigé des grèves* », ou « *édité des journaux et des tracts illégaux remettant en cause le système constitutionnel de la République populaire de Pologne et les alliances inter-gouvernementales* ».

En même temps, les « tribunaux collégiaux », qui ont une charge à la fois pénale et administrative, continuent de fonctionner. C'est par eux qu'ont été condamnés les 130 participants arrêtés à l'issue de la manifestation de Gdansk.

Le tribunal militaire de la marine de guerre de la ville de Gdynia a condamné Ewa Kubasiewicz à dix ans de prison pour « *avoir organisé et conduit la grève* » d'un jour à l'Ecole maritime supérieure. La même cour d'exception a condamné Andrzej Piecki et Wojciek Jamszik, participants à la grève la plus longue à la raffinerie de Gdynia, à cinq ans de prison ! Ainsi, dans l'arbitraire total de la prononciation des peines, les tribunaux institués par l'état de guerre en Pologne condamnent, depuis le 13 décembre, des centaines de femmes et d'hommes, alors que des milliers sont encore internés dans plus de cinquante prisons et camps.

Qui sont les prisonniers ? Qui a requis contre eux ?

- Lech Walesa, détenu dans une prétendue « résidence », a été reconduit par le Congrès national de *Solidarité* dans ses fonctions de président de *Solidarité*.
- Anna Walentynowicz, pionnière de *Solidarité*, est détenue dans le camp de Goldap.
- Jan Kulaj, président de *Solidarité rurale*, est interné dans un poste de gardes-forestiers, à 80 km de Varsovie. Il est étroitement surveillé par l'armée.

Avec plus de dix millions d'ouvriers, d'agriculteurs individuels, d'intellectuels et d'étudiants, ils ont, pour la défense de leurs revendications et de leurs droits, édifié les syndicats indépendants et autonomes *NSZZ Solidarność*, *Solidarność RI* et le *NZS*. Ils ont constitué *Solidarité* de manière indépendante des organes de l'administration et des organisations politiques sur la base du fait, comme l'estimaient les fondateurs du « syndicat libre de la Baltique », que « *le mouvement syndical en tant que tel a cessé d'exister en Pologne il y a trente ans. Le regroupement de tous les syndicats les a tout simplement transformés en représentants de l'unique employeur et non des travailleurs. Le POUP a fait du syndicat le prolon-*

gement de ses propres structures et un instrument docile pour organiser l'exploitation de toutes les couches sociales. »

Ils se sont organisés dans *Solidarité* pour prendre en main la gestion de leurs propres affaires dans les domaines de la vie sociale et économique. Par l'enregistrement des statuts de *Solidarité*, ils ont conquis le droit de grève dans le cas où les droits des travailleurs sont violés par l'entreprise ou l'administration d'Etat.

Face à la déclaration de l'état de guerre par le général Jaruzelski, le 13 décembre, ceux d'entre eux qui n'ont pas été immédiatement arrêtés se sont mis en grève générale et organisent la résistance.

Le 13 décembre, ceux qui requièrent contre eux se sont arrogés le pouvoir :

- d'arrêter tout citoyen et de le détenir pour une durée illimitée sur simple décision administrative ;
- de réquisitionner à tout moment tout citoyen ;
- de réquisitionner les récoltes dans les campagnes, les appareils radio, etc. ;
- de traduire devant les tribunaux militaires toute personne qui s'oppose à leurs décisions ;
- d'interdire de se rassembler, à l'exception de l'occasion d'un office religieux ;
- d'interdire de circuler dans les rues entre 22 heures et 6 heures du matin ;
- d'interdire de faire grève ;
- d'interdire de participer aux activités des organisations « suspendues » ;
- d'interdire de sortir du pays ;
- de placer sous contrôle militaire tous les secteurs « vitaux » de l'économie, la radio, la télévision et toutes les communications ;
- de supprimer les samedis libres et de réduire les congés payés de 26 jours par an à un jour par mois de travail effectif.

Le 22 février, le « comité du Conseil des ministres pour les affaires syndicales » a décidé de constituer dans les entreprises des « commissions sociales » qui sont totalement subordonnées aux organes de l'administration d'Etat et au POUP. Ainsi, les autorités qui ont décrété l'état de guerre ont-elles foulé aux pieds les accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie. Elles agissent en violation de toutes les lois en vigueur en Pologne, et en violation de toutes les conventions internationales ratifiées par la Pologne.

Le 20 mars, le général Mieczyslaw Debicki a décidé la dissolution de l'« Association des journalistes polonais » (SDP), sur la base « des articles 16 et 24 de la réglementation du président de la République de Pologne du 27 octobre 1932 », décrétée... par le gouvernement réactionnaire du maréchal Pilsudski, qui dirigeait la Pologne au compte des grands propriétaires fonciers, de l'aristocratie nobiliaire et des capitalistes.

A l'avant-scène de cette parodie judiciaire, se déroule aujourd'hui le procès des militants de la « Confédération de la Pologne indépendante », la KPN. En même temps, on peut suivre à la trace dans les dépêches et la presse officielle le grossier canevas de l'accusation portée par les autorités contre les militants du KOR, en particulier contre Jacek Kuron... Selon une procédure établie à l'avance par les

décrets de l'état de guerre, les autorités ont déjà rendu le verdict. *Trybuna Ludu* du 20 janvier accuse ainsi « les extrémistes de Solidarité, les éléments antisocialistes, les experts du KSS-KOR et de la KPN, les partis politiques d'opposition du type du "Parti polonais du travail", qui, durant 16 mois, faisaient tout pour maintenir la tension en Pologne ». Le procureur militaire accuse les militants de la KPN, « non pas d'avoir une opinion personnelle différente sur le système de la République populaire de Pologne et ses principes constitutionnels, mais d'avoir entrepris une action décidée afin de changer cet état de choses, et d'avoir commencé les préparatifs politiques et organisationnels visant à détruire ce système et à arracher la Pologne à la place actuelle qu'elle occupe dans le système d'alliance européen ». Pour preuve de cette accusation, le procureur aurait établi « le fait de la collaboration de la KPN et du KSS-KOR avec des organisations de l'Ouest qui luttent contre la Pologne ».

Qui sont les accusés ? Qui a requis contre eux ?

- **Leszek Moczulski**, fondateur du premier parti indépendant en septembre 1979, la KPN, est en prison depuis le mois de juin 1981,
- **Jacek Kuron**, fondateur de l'ex-KSS-KOR, est interné depuis le 13 décembre dans le camp de Bialoleka.

Le 1^{er} septembre 1979, Leszek Moczulski proclamait comme organisation indépendante la KPN à Varsovie, devant la tombe du Soldat inconnu, dans le but de combattre, « sur la base de la défense de la propriété sociale, pour la liberté de la Pologne ».

Le 30 septembre 1981, de la tribune du Congrès national de *Solidarité*, le professeur Lipinski, membre fondateur du KOR, déclarait : « Le socialisme devait être une meilleure économie que celle du capitalisme, une liberté plus grande, la libération de la classe ouvrière, ce devait être la création de conditions sous lesquelles chaque homme puisse se développer pleinement (...). Je suis un socialiste depuis 1906 (...). Pour moi, le socialisme, c'est la lutte pour une économie démocratique, pour la propriété collective des moyens de production, non pas la propriété étatique avec un groupe de nouveaux propriétaires privés de moyens de production, mais la propriété sociale des moyens de production (...). C'est la lutte pour les libertés politiques, qui sont le but de tout socialisme. Pour la possibilité de développer pleinement la nation polonaise. »

Avec la plupart de ceux qui se sont engagés dans l'édification d'organisations ou de partis indépendants, comme le ROPCIO, l'ex-KOR, la Jeune Pologne, la KPN, le Parti polonais démocratique (PPD), le Parti polonais du travail (PPP), le Parti socialiste polonais du travail (PSPP)... ils ont été internés. Certains d'entre eux sont en cours de procès.

En décrétant l'état de guerre, le POUP, qui s'arroge de lui-même le monopole du pouvoir, foule aux pieds le droit de la nation à disposer souverainement d'elle-même, par une décision dont tout le monde sait qu'elle a été prise par les dirigeants du Kremlin. Le POUP se comporte en occupant dans son propre pays. Après avoir utilisé à multiples reprises la menace d'une intervention militaire extérieure, ce groupe a déchaîné le terrorisme de sa milice et de ses services de

sécurité. Pour organiser ses « procès », il a recours à des techniciens venus de l'Allemagne de l'Est. Il a foulé aux pieds les termes de la Constitution de la République populaire de Pologne qui, dans son article 10, stipule que « *le pouvoir militaire est au service de la nation polonaise* », quand il s'est arrogé le pouvoir militaire. Le conseil militaire de salut national (WRON) est donc hors la loi au regard de la Constitution. Hors la loi également est la décision de dissoudre des organisations ou partis pour laquelle ce groupe ne peut qu'invoquer l'article du 27 octobre 1932 sur le droit d'association qui stipule notamment « *l'interdiction des partis ouvriers* ».

Le 9 novembre 1981, le gouvernement polonais utilisait ce décret pour interdire l'activité du Parti socialiste polonais du travail.

Qui sont les accusés ?

- **Edmund Baluka**, président du comité de grève des chantiers navals Warski de Szczecin en 1970-1971, fondateur du PSPP, est interné dans le camp de Wierzychowo.
- **Witold Romanowski**, ouvrier des chantiers navals, porte-parole régional du PSPP, est interné dans le camp de Wierzychowo.
- **Andrzej Lipski**, ouvrier des chantiers navals, porte-parole régional du PSPP, a été condamné à 4 ans de prison pour son action dans la grève après le 13 décembre.

Les militants du PSPP, sur la base de la Constitution de la République populaire de Pologne, se prononcent pour le droit pour toutes les organisations, pour tous les partis politiques polonais d'exercer librement leur activité. Avec le peuple polonais, qui a exprimé au Congrès national de *Solidarité* la revendication des élections libres, les militants du PSPP combattent pour que chaque citoyen possède un droit égal à s'organiser dans des partis politiques indépendants de l'Etat, du gouvernement, du parti officiel. Les militants du PSPP se prononcent « *pour le socialisme où la justice et la démocratie doivent trouver place, où la liberté d'opinion, de pensée, d'expression, la liberté de la presse doivent être garanties* ».

Qui a requis contre eux ?

Une minorité de privilégiés qui privent de droits et de liberté le peuple entier. Une minorité de privilégiés qui, pour la défense de leurs intérêts étrangers aux intérêts de la société, ont provoqué dans le pays la famine et la catastrophe économique. En usurpant le drapeau du socialisme, ils n'ont pas hésité à faire tirer sur les citoyens de la République populaire de Pologne, sur les mineurs de Wujek et les manifestants de Gdansk. Ils n'hésitent pas à battre dans leurs prisons les internés de Wierzychowo et de Strzebiclinek. Ils voudraient mener à terme aujourd'hui des procès politiques contre les femmes et les hommes qui combattent pour la démocratie, la liberté et le socialisme. Ils n'hésitent pas, pour commettre leur forfaiture, à prétendre qu'ils le font « *de manière à créer les moyens propres à la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance de la nation* » !

De la clandestinité, un dirigeant de *Solidarité* écrit aux travailleurs de l'Ouest : « *Le grain de la vérité est semé, il est déjà en train de monter, même chez les plus jeunes polonais. Il revivra dans tout le peuple avec le printemps, cent fois décuplé. De nombreux militants syndicaux continuent de se cacher pour éviter d'être arrêtés. La clandestinité syndicale est organisée ; des tracts sortent, même des bulletins. Devant un engagement aussi fort, aussi large de tous les Polonais honnêtes, il est difficile d'imaginer qu'on sera vaincu. Et bien évidemment aussi, entre en compte toute cette immense aide des peuples civilisés dans le monde entier. Vive la liberté !* »

Aujourd'hui, unie pour son droit à la liberté, la Pologne combat. Tous les travailleurs ont le droit légitime de se rassembler dans des organisations indépendantes. Les travailleurs polonais luttent pour ce droit que nul ne peut leur dénier. Aujourd'hui, ils ont besoin de notre engagement et de notre soutien.

**20 avril 1982,
J. Marin.**

111
110
109
108

POUR UNE REUNION NATIONALE

Cent trente travailleurs et jeunes se sont rassemblés à Bordeaux le 8 avril 1982 aux côtés de C. Baque pour le Comité international contre la répression, J. Salamero pour l'union départementale de la CGT-Force ouvrière, B. Gachen pour l'UNEF indépendante et démocratique, F. Lafaye pour la Fédération girondine de la Libre Pensée, M.-L. Miranda pour le Parti communiste internationaliste, L. Lataste pour la Fédération girondine du Parti socialiste. Le syndicat CGT de l'ENPHM d'Eysines a adressé son salut au meeting, ainsi que des comités de parrainage, dont celui de la faculté des sciences, présent au meeting.

Ils se sont réunis dans l'unité, avec la présence de Françoise Baluka, pour exiger :

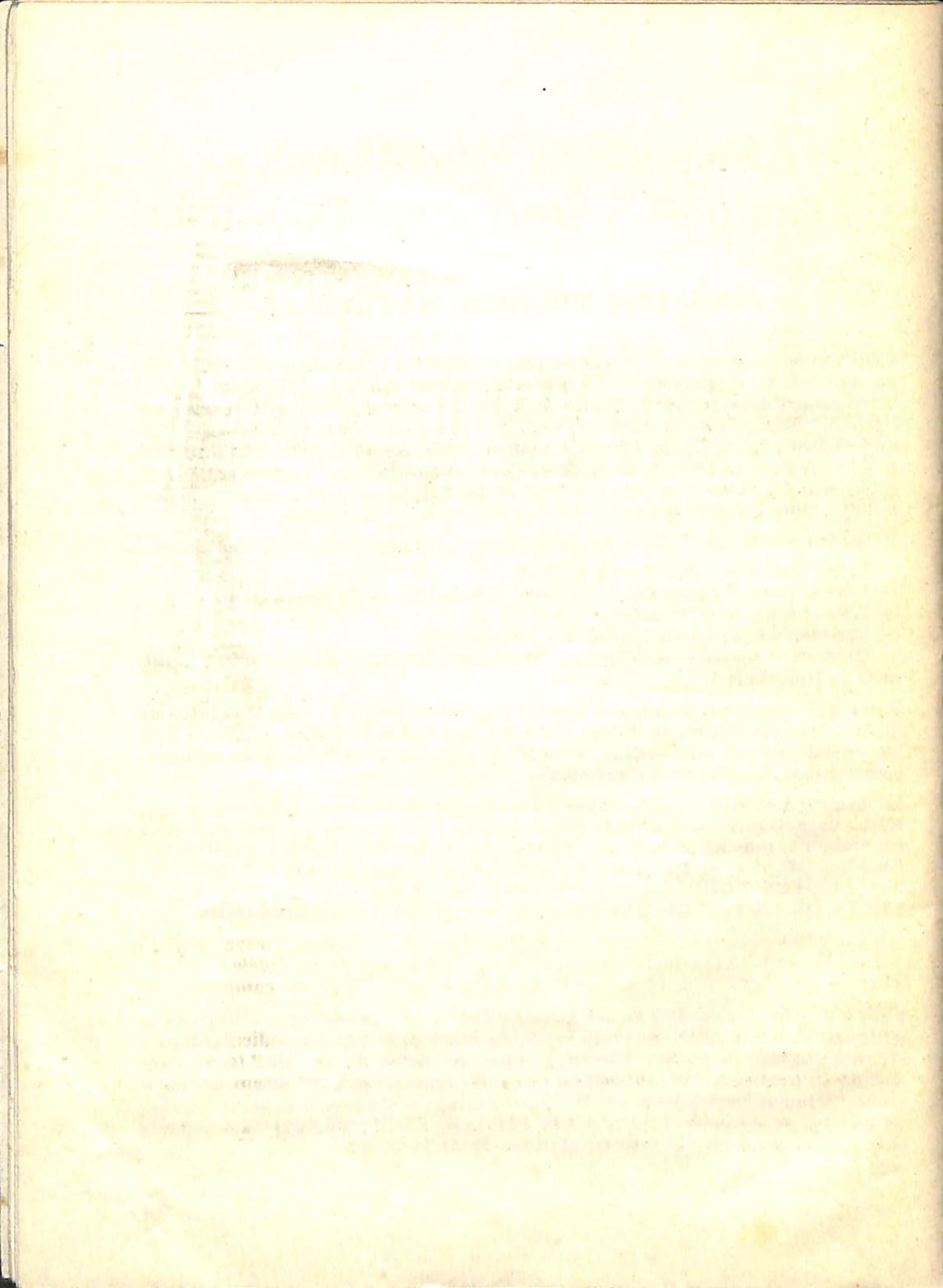
- Levée immédiate de l'état de guerre !
- Liberté pour Walesa, Baluka, Kuron, Moczulski, Walentynowicz !
- Liberté pour tous les détenus !
- Reconnaissance de tous ses droits à *Solidarité* !
- Droit pour tous les travailleurs polonais de s'organiser dans les partis politiques de leur choix !

Parce que nous nous sommes engagés à poursuivre jusqu'au bout le combat de défense des travailleurs de Pologne, nous avons décidé de faire connaître à tous les travailleurs qui ont soutenu le meeting, organisé le parrainage de militants emprisonnés, les décisions d'action que nous avons prises.

Le meeting a envoyé un télégramme à l'ambassade de Pologne et s'adresse à toutes les organisations ouvrières et démocratiques, à toutes les personnalités, tous les militants, tous les travailleurs, **POUR QU'UNE NOUVELLE ETAPE SOIT FRANCHIE, A L'ECHELLE NATIONALE, POUR UNIFIER TOUTES LES INITIATIVES POUR LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS, LA LEVEE DE L'ETAT DE GUERRE, LE DROIT A L'ORGANISATION.**



Pour leur part, les comités de soutien au PSPP — qui soutiennent le droit de la KPN, du PPP, du PPD, des clubs WRS, du PSPP et de tous les partis politiques et organisations d'exercer librement dans le cadre de la démocratie leur activité — reprennent la proposition que soit organisée une réunion nationale à Paris. Estimant inacceptable que le POUP s'arroe le monopole de la représentation du peuple polonais, les comités de soutien au PSPP prendront tous contacts et initiatives pour qu'une telle réunion nationale se tienne.



« Solidarność des internés » du camp de Wierzchowo-Pomorskie



La délégation extérieure provisoire du Parti socialiste polonais du travail (PSPP) vient d'éditer sous forme de plaquette de soutien la reproduction fidèle et en couleur des « timbres » que les internés fabriquent pour la « poste du camp », à destination de leurs proches.

Ci-dessus, deux de ces timbres, l'un représentant l'emblème du syndicat indépendant *Solidarność* de Poméranie occidentale, l'autre le sigle du PSPP (dont nombre de dirigeants et militants sont internés dans les camps), entourant une carte de la Pologne.

Cette plaquette constitue un document politique exceptionnel. Achetez-la !
Diffusez-la massivement !

